

Voice B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése au Moni belg



ELC/SC

0 7 JUIN 2319

grene du tribunal de l'entreprise francophone de Breffeiles

N° d'entreprise : 0724

0424 868 580

Nom

(en entier): FURUNO FRANCE

(en abrégé):

Forme légale : SOCIETE DE DROIT FRANCAIS

Adresse complète du siège : Rue Laplace - Zone industrielle du Phare - 33700 Bordeaux -

France

Succursale belge : Chaussée de la Hulpe 177 / 11 - 1170 Bruxelles

Objet de l'acte : EXTRAIT DES STATUTS ET EXTRAIT DE LA DECISION DU PRESIDENT DU

21 MAI 2019 POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE BELGE

Le Président rappelle que, en accord avec le groupe, la Société a pour projet d'ouvrir une succursale en Belgique afin d'avoir un point de services sur le port d'Anvers et de permettre l'embauche de 1 à 2 techniciens en Belgique.

L'objet social de la succursale sera « toute opération tendant à faciliter et à développer la vente, la location simple, ou la location-vente de tous appareils, machines, matériels, plus spécialement ceux se rapportant à l'électricité, à la radioélectricité, à la télégraphie sans fil et subsidiairement le recouvrement de tous effets de commerce et créances se rapportant aux dites opérations.

L'achat, la vente, la fabrication, l'installation, la réparation, la location de tous appareils rentrant dans le cadre de l'électricité et particulièrement de la téléphonie sans fil, tant en réception qu'en émission, à l'usage de tous les services maritimes; l'étude, la location, la construction, la prise en bail de tous immeubles, terrains, agencements, pouvant faciliter ou être nécessité par l'Objet de la succursale.

Et généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre similaire ou connexes. »

Ceci exposé, le Président prend ensuite la décision suivante :

Le Président décide de créer, à compter de ce jour, une succursale en Belgique, qui sera domiciliée Chaussée de la Hulpe, 177/11 à 1170 Bruxelles, Belgique.

Il est également décidé par la présente que Monsieur Didier BUREAU, domicilié 23 avenue André Danglade, 33600 Pessac, France, en sera le représentant légal en Belgique.

La succursale commencera ses activités le 1er juin 2019.

Le président mandate la société J. Jordens Spri aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente décision, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Serge Solau Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).